



Association  
**Super City management - NON MERCI !**  
Rue Pont-Bessières 1 CH -1005 Lausanne

Lausanne, le 17 février 2010

Madame, Monsieur les  
Candidats à la Municipalité  
Lausanne

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat(e) à la Municipalité. À ce titre nous aimerions connaître votre position au sujet du contentieux « City management », dont vous allez hériter de l'actuelle législature.

En effet, celui-ci ne s'est pas clos avec l'abrogation du règlement suite à la pression exercée par l'initiative déposée par les commerçants.

Pour mémoire, 25% des commerçants ont recouru contre la taxation dont ils étaient l'objet. Sont concernés aussi bien des commerces de toute petite taille que des grands groupes. À ce jour aucune décision n'a été rendue suite aux réclamations des commerçants en 2007, 2008 et 2009.

Les activités de la Fondation City management ont été financées par la taxe effectivement encaissée pour les années en cause et la municipalité a admis, dans son préavis 2009/33, que le projet City management a été accepté par les conseillers communaux sur la base d'affirmations erronées.

Néanmoins, l'administration publique continue à prétendre percevoir rétroactivement l'impôt affecté contesté. L'argent qui serait alors perçu aujourd'hui ne serait plus affecté aux activités effectuées de 2007 à 2009.

En d'autres termes, la ville entend contraindre les commerçants à financer, à fonds perdu, une structure de droit privé, avec laquelle ils n'ont plus aucun lien et dont, de surcroît, les activités et les comptes ne sont pas rendus publics.

Si, aujourd'hui, il ne s'agit plus de faire le procès d'un projet politique de marketing urbain dont le décalage avec les réalités du terrain est maintenant connu, la question du litige financier résultant reste par contre toujours d'actualité.

Nous vous serions donc reconnaissants de vous situer face à cette question et nous vous informons que votre détermination est publique.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour l'Association  
Muriel Testuz